

## Troisième rapport intermédiaire sur la contribution d'assistance

### Meilleure qualité de vie pour les bénéficiaires

En juin 2016, dans son premier rapport sur la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Gouvernement suisse qualifiait la contribution d'assistance d'«avancée considérable pour les personnes handicapées». Les résultats de l'évaluation 2015 de cette prestation introduite en 2012 le confirment : une large majorité des bénéficiaires en sont très satisfaits.

A la fin 2015, 1677 adultes et 361 mineurs avaient bénéficié d'une contribution d'assistance. En hausse constante depuis 2012, ces chiffres révèlent cependant un nombre de bénéficiaires inférieur aux prévisions. Plus des trois quart des personnes sondées indiquent certes avoir gagné en autonomie grâce à la contribution d'assistance, qui améliore leur chance de vivre à domicile et facilite leur intégration sociale. Par contre, si la contribution permet de soulager l'entourage des personnes handicapées, les bénéficiaires sondés admettent que leurs proches fournissent toujours une aide importante.

#### Charge administrative trop lourde

Une majorité des personnes interrogées estime que le temps consacré à l'engagement d'un ou plusieurs assistants (dont 80% sont des femmes) et à l'établissement des décomptes à l'intention de l'AI représentent une charge considérable. La contribution d'assistance ne permet pas d'engager des membres de la famille, ce qu'une large majorité des personnes sondées regrette. Une initiative déposée en 2012 par le Conseiller national Christian Lohr va pourtant dans ce sens. AGILE.CH déplore qu'elle soit toujours en suspens. Ces difficultés expliqueraient-elles le fait que les bénéficiaires n'utilisent en moyenne que les trois quart du montant auquel elles et ils auraient droit ? En plus, AGILE.CH propose que la contribution d'assistance englobe d'autres prestataires de services.

#### Autres améliorations souhaitées

Le nombre maximal d'heures mensuelles pris en compte, ou « plafond », est insuffisant pour les personnes avec degré d'impotence grave. Cela leur rendant difficile, voire impossible de vivre une vie autodéterminée à domicile. AGILE.CH demande que ces « plafonds » soient rapidement réévalués. En plus, les conditions d'octroi de la contribution d'assistance aux personnes mineures devraient être assouplies pour la rendre plus accessible.

[Lien vers le rapport intermédiaire](#)

[Brochure de l'AI : contribution d'assistance](#)

**Contact :** Simone Leuenberger, collaboratrice scientifique  
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap  
Effingerstrasse 55, 3008 Berne,  
Tél. : 079 311 32 44, [simone.leuenberger@agile.ch](mailto:simone.leuenberger@agile.ch)

**AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap** s'engage depuis 1951 pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes handicapées. La faîtière défend les intérêts de ses 41 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale en faveur des personnes handicapées. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de personnes handicapées, ainsi que leurs proches.

